



COMMEQUIERS SPORT FOOTBALL

DEMANDE DE RENOUELEMENT DE LICENCE SAISON 2022-2023

Pour compléter le document de licence, il faut :

- 1- Remplir le formulaire de la FFF reçu par mail
- 2- Régler la cotisation suivant la catégorie lors des permanences des licences.

RAPPEL : Aucune licence ne sera enregistrée sans le règlement de la cotisation.

Moyens de paiement acceptés : Virement (RIB Joint), Chèques, Espèces, Coupons Sport (ANCV), Le Pass'Sport qui sera renouvelé cette année pour les ayant droits.

Pour le paiement par Virement, il vous faut préciser le NOM et Prénom du ou des licenciés concernés et nous adresser un mail d'information du virement afin de valider les paiements.

Catégories	Année de naissance	Equipement Saison 2021-2022	Licence	Bourriche	Total	Majoration après le 30/07/2022	Total
U6	2017	Chaussettes (Short et maillot avec une caution de 15€)	OFFERTE	10 €	10 €	/	/
U7 à U9	2014 à 2016	Chaussettes (Short et maillot avec une caution de 15€)	75 €	10 €	85 €	10 €	95 €
U10 à U13	2013 à 2010	Chaussettes	75 €	10 €	85 €	10 €	95 €
U14 à U18	2009 à 2005	Chaussettes	80 €	20 €	100 €	10 €	110 €
U19 à Seniors	A partir de 2004	Chaussettes	95 €	20 €	115 €	10 €	125 €
Loisirs		Chaussettes	80 €	20 €	100 €	10 €	110 €
Dirigeant			OFFERTE	20 €	20 €	/	/
Bénévole				20 €	20 €	/	/

PERMANENCES : AU STADE MUNICIPAL

- Le Mercredi 22 Juin 2022 de 14h00 à 18h00
- Le Mardi 28 Juin 2022 de 18h30 à 20h00
- Le Vendredi 1^{er} Juillet 2022 de 18h30 à 20h00
- Le Vendredi 8 Juillet 2022 de 18h30 à 20h00

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

IMPORTANT, LISEZ BIEN TOUTE LA FEUILLE

1. Questions/Réponses

- Par téléphone de 19h00 à 20h00 au 06-26-03-52-51
- Par mail rivalin.franck@orange.fr ou secretariat.csfootball@gmail.com
- Lors des permanences

2. La visite médicale

- Tous les licenciés des saisons 2020/2021 et 2021/2022, qui n'ont pas effectués de visite médicale pour ces deux saisons doivent retourner chez le médecin cette année avec le document officiel que l'on vous transmet en fichier joint. Pour ceux qui ont un doute n'hésitez pas à nous le demander lors des permanences

3. Ce qui ne change pas en 2022

- Une majoration de 10€ sera faite pour toute demande de licence demandée en ligne et payée après le 30 juillet 2022
- **La demande de licence vaut l'acceptation de la charte du club affichée au panneau d'accueil**
- Le tirage de la tombola sera effectué lors de l'assemblée général 2023

4. L'assurance

- L'ASSURANCE de la licence comprend 2 options
- L'option 1 (responsabilité civile) permet de garder les garanties habituelles détaillées page 3.
- L'option 2 (individuelle accident) permet de souscrire à des garanties individuelles complémentaires qui vous sont détaillées sur la deuxième feuille (page 3)

5. Nouveaux joueurs

- Non licenciés : Prendre rendez-vous dès à présent chez votre médecin pour votre certificat médical.
- Les nouveaux joueurs ou joueuses voulant adhérer au CSF doivent fournir avant le 15 JUILLET la demande de licence visée par le médecin, une photo et une copie de pièce d'identité.